

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 15/11/2023

**Délibération n° 2023-090  
Séance du 7 novembre 2023**

-----  
Débat sur les orientations budgétaires  
pour l'exercice 2024 et sur les  
engagements pluriannuels envisagés  
-----

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3312-1,

Vu le rapport de présentation en date du 26 octobre 2023, par lequel Monsieur le Président lui présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2024, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés,

**Après en avoir délibéré**

**Article unique** : Décide de prendre acte que le débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur l'exercice 2024 et sur les engagements budgétaires envisagés, a bien eu lieu avant le vote du Budget Primitif pour l'année 2024.

**Le Président**



**François-Marie DIDIER**